



Indice des prix à la consommation des ménages

Hausse des prix sur un mois de 0,5 %

Sur un an, les prix augmentent de 0,3 %

Entre novembre et décembre 2020, l'indice des prix à la consommation de Guyane augmente de 0,5 %. En excluant les services de transport, la hausse se limite à 0,2%. Cette croissance est due à l'évolution des prix des services, de l'énergie et des produits manufacturés, ceux de l'alimentation étant stables. Entre décembre 2019 et 2020, les prix à la consommation sont en augmentation (+ 0,3 % dans l'ensemble, + 0,4 % hors transport).

Clovis Clotail (Insee)

Avertissement

La suspension des relevés et l'absence de produits ont empêché la publication de l'indice pour les mois d'avril à septembre. En effet, la crise sanitaire de la Covid-19 a affecté la production de l'indice des prix à la consommation : les relevés de prix dans les points de vente physiques ont été suspendus du 16 mars au 7 septembre. En septembre, de nombreux produits n'étaient plus disponibles à l'achat.

Lorsqu'un produit est indisponible, son prix est imputé. L'imputation consiste à estimer le prix d'un produit et son évolution à partir des autres relevés du même type de produits ou de l'ensemble du panier.

Des informations complémentaires sont disponibles dans l'encadré « Pour en savoir plus » et en cliquant ici

En décembre, les prix de l'alimentation sont stables sur un mois : la baisse des prix des produits frais (− 0,8 %) est compensée par la quasi-stabilité de ceux de l'alimentation hors produits frais (+ 0,1 %). Sur un an, les prix de l'alimentation enregistrent une hausse de 2,0 %.

Les prix des produits manufacturés sont quasi-stables au mois de décembre (+ 0,1 %). Il en est de même pour ceux de l'habillement et chaussures alors que ceux des produits de santé et des autres produits manufacturés sont stables. Sur douze mois, les prix des produits manufacturés augmentent de 0,8 %.

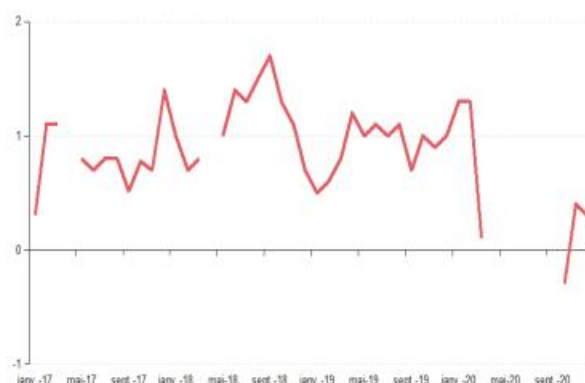
Les prix de l'énergie sont en hausse sur un mois (+ 0,2 % dans l'ensemble, + 0,3 % pour les produits pétroliers). Les prix du gazole et de la bouteille de gaz augmentent, respectivement de 1,6 % et 5,8 %, alors que celui de l'essence se replie de 2,1 %. Sur un an, les prix de l'énergie sont en forte baisse (− 8,0 % dans l'ensemble, − 12,5 % pour les produits pétroliers).

Les prix des services augmentent en décembre de 0,9 % par rapport au mois précédent. Ceux des loyers et services rattachés et ceux des services de communications sont stables ; ceux des services de santé sont quasi-stables (− 0,1 %). La hausse mensuelle provient du renchérissement des services de transports (+ 12,6 % dans l'ensemble, + 13,9 % pour le transport aérien) et des autres services (+ 0,4 %). La hausse des prix

des services des transports pèse pour un tiers de la hausse des services et influence fortement la hausse globale de l'indice. Les prix des services connaissent une augmentation de 0,5 % sur un an. ■

1 Indice des prix à la consommation en Guyane

En glissement annuel (en %)



Lecture : en décembre 2020, l'indice des prix (ensemble) baisse de 0,1 % par rapport à décembre 2019

Note : les indices d'avril à juin 2020 n'ont pas été publiés en raison de la crise sanitaire de la Covid 19.

Source : Insee, Indice des prix à la consommation de ménages.

2 Indice des prix à la consommation des ménages de Guyane – Décembre 2020

(base 100 en 2015)

Regroupements	Pondérations 2020	Indice pour le mois de			Variation (%) au cours		
		Déc 2019	Nov 2020	Déc 2020	du dernier mois	des 3 derniers mois	des 12 derniers mois
Ensemble	10 000	103,2	103,0	103,5	0,5	n.s.	0,3
Alimentation	1 601	104,3	106,4	106,4	0,0	n.s.	2,0
Produits frais	162	110,1	114,5	113,7	-0,8	n.s.	3,3
Alimentation hors produits frais	1 439	103,5	105,2	105,4	0,1	n.s.	1,8
Tabac	162	123,3	134,8	137,3	1,8	n.s.	11,3
Produits manufacturés	2 937	97,7	98,5	98,5	0,1	n.s.	0,8
Habillement et chaussures	663	95,2	97,3	97,4	0,1	n.s.	2,3
Produits de santé	418	89,0	87,2	87,2	0,0	n.s.	-2,1
Autres produits manufacturés	1 856	100,6	101,5	101,5	0,0	n.s.	0,9
Énergie	791	108,3	99,4	99,6	0,2	n.s.	-8,0
dont Produits pétroliers	573	105,9	92,5	92,8	0,3	n.s.	-12,5
Services	4 509	104,5	104,1	105,0	0,9	n.s.	0,5
Loyers et services rattachés	1 245	103,6	104,4	104,4	0,0	n.s.	0,7
Service de santé	566	105,7	106,6	106,6	-0,1	n.s.	0,8
Services de transports	304	105,3	92,0	103,6	12,6	n.s.	-1,6
Services de communications	390	95,7	95,1	95,1	0,0	n.s.	-0,7
Autres services	2 004	106,3	106,7	107,2	0,4	n.s.	0,8
Alimentation et tabac	1 763	106,1	108,9	109,1	0,2	n.s.	2,8
Produits manufacturés et énergie	3 728	100,0	98,9	98,9	0,1	n.s.	-1,1
Manufacturés hors habillement et chaussures	2 274	98,5	98,8	98,8	0,0	n.s.	0,4
Ensemble hors produits frais	9 844	103,0	102,8	103,3	0,5	n.s.	0,3
Ensemble hors énergie	9 209	102,7	103,2	103,8	0,5	n.s.	1,1
Ensemble hors transport	9 696	103,1	103,3	103,5	0,2	n.s.	0,4
Ensemble hors tabac	9 838	102,9	102,5	103,0	0,5	n.s.	0,1

Source : Insee, Indice des prix à la consommation des ménages.

3 Indice des prix des départements d'outre-mer et de métropole

Décembre 2020

Regroupements	Variation des douze derniers mois (en %)				
	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	France
Ensemble	-0,1	n.s.	0,3	-1,0	0,0
Alimentation	2,3	n.s.	2,0	0,4	1,0
Produits frais	8,1	n.s.	3,3	-0,6	6,2
Alimentation hors produits frais	1,6	n.s.	1,8	0,5	0,2
Tabac	9,1	n.s.	11,3	9,9	12,5
Produits manufacturés	0,2	n.s.	0,8	-0,7	-0,9
Habillement et chaussures	0,0	n.s.	2,3	-0,3	-3,3
Produits de santé	-1,6	n.s.	-2,1	-1,5	-1,5
Autres produits manufacturés	0,6	n.s.	0,9	-0,6	-0,3
Énergie	-8,2	n.s.	-8,0	-11,0	-7,0
dont Produits pétroliers	-13,1	n.s.	-12,5	-16,6	-13,8
Services	0,0	n.s.	0,5	-0,8	0,7
Loyers et services rattachés	0,9	n.s.	0,7	0,9	0,2
Service de santé	0,6	n.s.	0,8	0,2	0,5
Service de transport	-12,0	n.s.	-1,6	-14,0	-1,6
Services de communications	-1,2	n.s.	-0,7	1,0	0,8
Autres services	1,0	n.s.	0,8	-0,7	1,1
Alimentation et tabac	2,7	n.s.	2,8	1,3	2,3
Produits manufacturés et énergie	-1,3	n.s.	-1,1	-2,6	-2,4
Manufacturés hors habillement et chaussures	0,2	n.s.	0,4	-0,7	-0,5
Ensemble hors produits frais	-0,2	n.s.	0,3	-1,0	-0,2
Ensemble hors énergie	0,5	n.s.	1,1	-0,3	0,6
Ensemble hors transport	0,2	n.s.	0,4	-0,7	0,0
Ensemble hors tabac	-0,1	n.s.	0,1	-1,2	-0,3

n.s. : données non significatives, en raison de la crise sanitaire.

Source : Insee, Indice des prix à la consommation des ménages.

Définitions

Qu'est-ce que l'indice des prix à la consommation ? L'indice des prix à la consommation est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation du niveau général des prix des biens et des services proposés aux consommateurs sur le territoire. C'est une mesure synthétique des évolutions de prix à qualité constante. La quasi totalité des biens et des services marchands proposés aux consommateurs fait partie du champ de l'indice.

À quoi sert-il ? Il permet de revaloriser les pensions alimentaires, les loyers d'habitation, les rentes viagères, et d'indexer le Smic et les retraites, ainsi que le taux du livret A ou d'autres produits financiers. Il permet de suivre mois par mois l'évolution des prix et donc d'apprécier les tendances inflationnistes.

Pour en savoir plus

- Demogeot L., Kempf N., Raimbaud B., « Niveaux de vie et pauvreté en Guyane en 2017 : la moitié des Guyanais vivent sous le seuil de pauvreté », Insee Analyses Guyane n° 46, juillet 2020.
- « L'essentiel sur l'inflation », Insee, juillet 2020

Méthodologie

L'indice des prix à la consommation (IPC) est publié en base 2015.

Jusqu'en décembre 2015, l'IPC était publié en base 100 par rapport à 1998. À partir de février 2016, l'année de référence est 2015 : la moyenne des indices des prix pour l'année 2015 vaut 100. L'IPC a régulièrement changé de base : l'indice base 2015 est ainsi la huitième génération d'indice.

Un changement de base comprend des opérations simples, de nature purement calculatoire. Le niveau de l'indice, qui est modifié avec le changement de l'année de référence, importe peu : c'est l'évolution de l'indice que l'on souhaite mesurer, et cette évolution n'est pas affectée par l'année de référence dans le cas d'un indice chaîné comme l'IPC.

Le changement de base 2015 a également permis d'intégrer un nombre important d'améliorations, rendues nécessaires étant donné le temps écoulé depuis le précédent changement de base. La série agrégée « transport-communications » par exemple, a été dissociée entre les « services de transport » d'une part et les « services de communications » d'autre part, compte tenu du poids grandissant de ces derniers.

Les pondérations de l'IPC sont entièrement mises à jour. C'est en particulier le cas pour les indices des prix des DOM, qui intègrent l'enquête budget des familles de 2011. Ce changement de pondérations ne change pas les tendances, mais peut les amplifier.

Le calcul de l'indice a été amélioré

Les changements de base sont aussi l'occasion de mettre en œuvre des évolutions méthodologiques importantes. Ainsi, pour les produits frais, la méthodologie d'agrégation de l'indice a été modifiée : les produits frais sont traités comme les autres variétés et leurs prix de base sont mis à jour chaque année.

Service territorial de Guyane
23 ter Avenue Pasteur - CS 36017
97306 Cayenne Cedex

Directeur de la publication :
Olivier LÉNA

Rédacteur en chef :
Sylvie BLANC

Mise en page :
Blandine GRILLOT

ISSN : 2416-8211
© Insee 2021

